

ACCORD CADRE PASSE SELON LA PROCEDURE DE L'APPEL D'OFFRES OUVERT

Conformément aux articles L 2124-1, L 2124-2, R 2162-13, R 2162-14 du Code de la commande publique.

Concernant :

« Fourniture d'équipements de protection individuelle (EPI) au profit des formations du ministère des armées en Polynésie française et du régiment du service militaire adapté (RSMA) »

CAHIER N°1

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

FOURNITURES

Code nomenclature CPV : 18100000-0 (Vêtements professionnels, vêtements de travail spéciaux et accessoires)

Code PCE : 6067200000 (équipement individuel)

Code GM : 41.05.02 (équipement de protection individuelle)

SOMMAIRE

ARTICLE 1 : GENERALITES	3
1.1 – Objet du marché	3
1.2 – Allotissement	3
1.3 – Durée du marché.....	3
1.4 – Montant estimatif du marché	3
1.5 – Durée de validité des offres.....	3
ARTICLE 2 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION	3
2.1 – Procédure et forme du marché.....	3
2.2 - Unité monétaire	4
2.3 – Clause incitative à l'égalité femmes hommes – Responsabilité sociétale des Entreprises (RSE)	4
ARTICLE 3 : LANGUE UTILISEE	4
ARTICLE 4 : TRANSMISSION DES DOSSIERS DE CONSULTATION AUX SOUMISSIONNAIRES – DEPÔT DES OFFRES	4
4.1 – Transmission du dossier de consultation des entreprises (DCE) aux soumissionnaires	4
4.2 – Retrait du DCE par voie dématérialisée.....	4
4.3 – Retrait du dossier de consultation des entreprises (DCE) dans les locaux de la DICOM.....	5
ARTICLE 5 : MODALITES DE PRESENTATION ET DE DEPOT DES OFFRES	5
5.1 – Présentation de l'offre	5
5.2 – Dépôt des offres par voie dématérialisée	6
5.3 – Dépôt des offres papiers dans les locaux de la DICOM	7
5.4 – Appréciation des offres.....	8
ARTICLE 6 : GROUPEMENT D'ENTREPRISES	8
ARTICLE 7 : VARIANTES	8
ARTICLE 8 : PROPOSITION FINANCIERE	8
ARTICLE 9 : CONDITIONS D'ATTRIBUTION ET CHOIX DU CANDIDAT	9
9.1 – Conditions d'attribution de chaque lot.....	9
9.2 – Choix des candidats	10
ARTICLE 10 : PARTICIPATION A LA CONSULTATION	10
ARTICLE 11 – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	10
ANNEXE I - PRESENTATION DE L'OFFRE	12

ARTICLE 1 : GENERALITES

1.1 – Objet de l'accord-cadre

Le présent accord-cadre a pour objet la fourniture d'équipements de protection individuelle (EPI) au profit des formations du ministère des armées en Polynésie française et du régiment du service militaire adapté (RSMA).

Le directeur du commissariat d'outre-mer en Polynésie française est le représentant du pouvoir adjudicateur (RPA) désigné par l'arrêté du 22 juin 2007 (modifié) portant désignation des personnes n'appartenant pas à l'administration centrale signataires des marchés publics et des accords-cadres au ministère des armées.

1.2 – Allotissement

Le présent accord-cadre est alloti et portera sur les 6 lots suivants :

- Lot 1 : Auditif
- Lot 2 : Corps, vêtements
- Lot 3 : Mains
- Lot 4 : Pieds
- Lot 5 : Respiratoire
- Lot 6 : Tête, visage

Les candidats pourront présenter une offre pour un, plusieurs ou la totalité des lots. A l'intérieur de chaque lot, ils proposeront une offre répondant à minima à 70% des articles demandés dans le lot concerné. Chaque lot peut être attribué à un candidat différent. Si les lots sont attribués au même candidat, ils seront regroupés dans un marché unique.

Dans l'hypothèse où le titulaire ne peut s'acquitter de ses obligations vis-à-vis d'un lot, le seul lot concerné sera résilié au sein du marché pouvant regrouper plusieurs lots.

1.3 – Durée de l'accord-cadre

L'accord-cadre débute à sa date de notification pour une durée initiale d'un (01) an, reconductible au maximum trois (03) fois.

Les reconductions sont tacites. En cas de silence gardé par le représentant du pouvoir adjudicateur, l'accord-cadre est automatiquement reconduit. La durée totale de l'accord-cadre ne pourra excéder, toutes reconductions incluses, quatre (04) ans soit quarante-huit (48) mois.

En cas de non-reconduction, la décision sera notifiée au titulaire au moins un (01) mois avant la fin de la période d'exécution.

1.4 – Montant estimatif de l'accord-cadre

Le montant estimatif du présent accord cadre est de 250 000 euros HT par an (ou 29 832 935 XFP HT), ce qui représente sur la durée envisagée de quatre (04) ans une estimation globale de 1 000 000 euros HT (ou 119 331 742 XFP HT).

Ce montant n'engage pas le RPA. Ainsi, le titulaire ne peut se prévaloir d'une quelconque indemnité si ce montant n'est pas atteint.

Il est conclu sans minimum et avec un maximum sur quatre ans de 1 300 000 euros HT (ou 155 131 264 XFP HT) soit environ 30% de plus du montant estimatif, conformément à l'article R 2162-4.2 du Code de la commande publique.

1.5 – Durée de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à cent vingt (120) jours à compter de la date limite de réception des offres définitives.

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION

2.1 – Procédure et forme du marché

Le présent marché est passé sous la forme d'un appel d'offres ouvert. A ce titre il est soumis aux dispositions de l'article L. 2124-1 et L. 2124-2 du Code de la commande publique.

Le présent marché est passé sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande en application des articles R.2162-13 et R.2162-14 du Code de la commande publique.

2.2 - Unité monétaire

L'unité monétaire souhaitée par l'administration est le franc pacifique. Toutefois, si l'euro se substitue au franc pacifique, le taux de conversion légal (qui s'élève aujourd'hui à 0,00838 € pour 1 franc pacifique) s'applique.

2.3 – Clause incitative à l'égalité femmes hommes – Responsabilité sociétale des Entreprises (RSE)

Le ministère des Armées est engagé dans une démarche d'achats responsables avec l'obtention des labels « Egalité professionnelle femmes hommes » et « Relations Fournisseurs et Achats Responsables (RFAR) ».

Des informations complémentaires sur les engagements du ministère des Armées et les démarches de labellisation sont disponibles sur le site www.achat.defense.gouv.fr

En outre, ce site a pour objectif d'accueillir, orienter et informer les entreprises intéressées par les achats émanant du Ministère des Armées. Le site publie une information actualisée sur les avis d'appels publics à la concurrence des services acheteurs du ministère par interface avec la plateforme des achats de l'Etat (PLACE), les prévisions d'achat du ministère et les demandes d'information (DI/RFI) ainsi que les données essentielles.

ARTICLE 3 : LANGUE UTILISEE

Tous les documents constituant ou accompagnant l'offre et la candidature doivent impérativement être rédigés en langue française.

ARTICLE 4 : TRANSMISSION DES DOSSIERS DE CONSULTATION AUX SOUMISSIONNAIRES – DEPÔT DES OFFRES

4.1 – Transmission du dossier de consultation des entreprises (DCE) aux soumissionnaires

Le DCE à retirer comprend :

- le présent règlement de consultation ;
- le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) et son annexe ;
- le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) ;
- une lettre de candidature (DC1) et une déclaration du candidat (DC2) ;
- les Actes d'Engagement – partie 1 et 2 (AE1 - AE2) et les bordereaux de prix.

Si le candidat constate que le dossier est incomplet, il est invité à demander dans les meilleurs délais au représentant du pouvoir adjudicateur de le compléter.

4.2 – Retrait du DCE par voie dématérialisée

Depuis le 1er octobre 2018, la dématérialisation concerne toutes les procédures d'achats de l'Etat.

C'est pourquoi le retrait du DCE par **voie dématérialisée est à privilégier**.

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) peut être téléchargé gratuitement sur la Plateforme des achats de l'Etat (PLACE) : <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=entreprise.AccueilEntreprise>

Pour cela, il faut s'identifier dans la rubrique « Je m'identifie/je m'inscris » puis rechercher la consultation dans « Toutes les consultations », située dans le menu fonctionnel latéral, en indiquant **DICOM_EPI_FAPF** dans le champ « Référence » et cliquer sur « Lancer la recherche ». Depuis la page de résultats, cliquer sur « Accéder à la consultation ».

Le candidat peut prendre connaissance des modalités d'inscription dans le « guide d'utilisation-entreprise », situé dans le champ « aide » de la plateforme.

Les modifications éventuelles apportées via cette plateforme à la consultation seront automatiquement envoyées aux soumissionnaires qui ont téléchargé le DCE sur l'adresse électronique enregistrée lors de l'inscription sur la Place.

L'administration se réserve le droit de modifier la consultation, au plus tard sept (07) jours avant la date limite fixée pour la remise des offres.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir porter de réclamation à ce sujet.

Les sociétés peuvent déposer leurs questions via cette plateforme et recevoir les réponses par ce même biais à la rubrique « Question ».

Lorsque le candidat souhaite poser plusieurs questions, il peut joindre à son message électronique sur la plateforme www.marches-publics.gouv.fr une pièce comptant l'ensemble des questions.

Les questions posées ne sont pas visibles par les autres candidats ayant téléchargé le dossier de consultation des entreprises. Seule l'administration concernée en a connaissance. De même, les réponses apportées par l'administration à ces questions ne mentionnent pas l'identité des candidats qui en sont à l'origine.

Le candidat fera parvenir ses questions en temps utile pour permettre à l'administration le traitement de ces dernières et une publication des réponses sur la plateforme dans un délai maximum de sept (07) jours calendaires, avant la date limite de réception des offres.

Afin de pouvoir télécharger et lire les documents mis à disposition par la personne publique, les soumissionnaires devront disposer des logiciels permettant de lire les formats suivants ; .zip, .pdf, .doc et.xls (enregistrés sous Office 2003 / Windows ou tout logiciel permettant d'enregistrer de manière conforme sous ces formats).

**La signature électronique de l'offre n'est pas exigée.
L'offre doit être établie obligatoirement sur les imprimés joints au présent DCE
Les fac-similés de signature sont acceptés.**

Le candidat ne pourra apporter aucune modification aux dispositions contenues dans l'ensemble des documents composant le DCE.

4.3 – Retrait du dossier de consultation des entreprises (DCE) dans les locaux de la DICOM

A défaut de retirer le dossier par voie dématérialisée, ce dernier pourra être retiré à l'adresse et aux heures suivantes :

**Ministère des armées
Groupement de soutien commissariat
Direction du commissariat d'outre-mer de Polynésie française
Division métiers / Bureau Achats-Marchés / cellule contractualisation
Quartier LCL BROCHE
BP 9211 – 98716 PIRAE TAHITI - POLYNESIE FRANCAISE
☎ 40.46.32.91 – 40.46.32.79
✉ hulda.svenson@intradef.gouv.fr**

le lundi, mardi et jeudi **de 07h00 à 11h30 et de 13H30 à 16H00**
le mercredi et vendredi **de 07h00 à 11h30**

L'accès se fera par l'entrée principale du camp LCL BROCHE, dans les locaux du DICOM PF/GSC/DM/BAM muni d'une pièce d'identité.

ARTICLE 5 : MODALITES DE PRESENTATION ET DE DEPOT DES OFFRES

5.1 – Présentation de l'offre

Composition de l'offre :

L'offre contiendra les documents suivants :

- **le formulaire FE 004/ DC1** intitulé « lettre de candidature et habilitation du mandataire par ses « co-traitants » daté et signé ;
- **le formulaire FE 005/ DC2** intitulé « déclaration du candidat » (le soumissionnaire devra obligatoirement remplir de manière exhaustive les cases C1, D et F du document) ; ce formulaire doit faire apparaître, si nécessaire au moyen de documents complémentaires, tout élément permettant d'apprécier :
 - la capacité financière du candidat (déclaration concernant le chiffre d'affaire global et le chiffre d'affaire relatif aux services et fournitures faisant l'objet du présent marché réalisé au cours des trois derniers exercices) ;
 - la capacité technique, à travers une présentation des effectifs et des moyens matériels du candidat disponibles pour l'exécution des prestations pour lequel le candidat soumissionne ;
 - la capacité professionnelle à partir des certifications de qualité détenues et/ou de ses références pour les services faisant l'objet du marché, au cours des deux dernières années, ou à partir de tout autre moyen ;
- **le formulaire FE 016/ DC4** intitulé « déclaration de sous-traitance » (si nécessaire) ;
- **les actes d'engagement partie n°1 et 2 + bordereaux de prix** sur papiers dûment renseignés (nom, prénom), signés et datés par la personne habilitée à contracter au nom de la société et revêtus du cachet de l'entreprise ;
- **un dossier technique** et **tous documents publicitaires ou commerciaux** que le candidat jugera utile de fournir notamment si le candidat n'est pas connu du service ;
- **un relevé d'identité bancaire (RIB) ou postal (RIP) IBAN** tel qu'il est inscrit sur l'acte d'engagement ;
- **une attestation sur l'honneur** certifiant que le soumissionnaire a satisfait aux obligations fiscales et sociales* ;
- **l'attestation de délégation de pouvoir** (si nécessaire) ;
- **l'extrait Kbis du registre du commerce datant de moins de six (06) mois ;**
- **le statut de la société.**

* L'accord cadre est notifié au soumissionnaire retenu sous réserve que celui-ci produise dans un délai de huit (8) jours ouvrés, à compter de la date de la demande par le RPA les documents suivants :

- les attestations des organismes fiscaux et sociaux ;
- l'attestation d'assurance ;

En complément, chaque soumissionnaire peut, outre les documents susvisés, produire toute pièce ou renseignement permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques ou financières ainsi que les références des prestations attestant de sa compétence à soumissionner. L'ensemble des documents doit être renseigné, daté et revêtu de la signature originale (non photocopiée) de la personne habilitée à engager la société.

Tous les documents constitutifs du présent accord cadre doivent être signés par la personne identifiée au niveau du paragraphe « C – Identification du candidat » de la déclaration du candidat (DC2). Dans le cas contraire, une attestation de délégation de pouvoir doit obligatoirement être jointe. Cette attestation comportera les noms, qualités et signatures du délégant et du délégataire.

Nota : le Cahier des Clauses Administratives Particulières et Cahier des Clause Techniques Particulières (CCAP, CCTP) n'ont pas à être joints à l'offre ; ils sont réputés acceptés sans modification par le soumissionnaire.

5.2 – Dépôt des offres par voie dématérialisée

La remise des offres par voie dématérialisée doit être privilégiée.

Chaque fichier à télécharger devra être au format « pdf ».

Pour la version dématérialisée, le site internet « PLACE » a été conçu de telle sorte que chaque utilisateur puisse renseigner les informations requises de façon autonome sur le site : www.marches-publics.gouv.fr en suivant le procédé ci-dessous :

Dans le module « Annonces / Consultations en cours » situé dans le menu fonctionnel latéral, sélectionner « Recherche avancée ». Dans le champ « Référence » indiquer la référence de la consultation :

DICOM_EPI_FAPF et cliquer sur « Lancer la recherche ». Depuis la page de résultats, cliquer sur « Accéder à la consultation » pour accéder à la page de détails de la consultation puis aller à la rubrique « Dépôt ».

Un guide d'utilisation à destination des candidats est disponible sur le site dans l'onglet « Aide ».

En cas de difficulté, il est possible de contacter un acheteur en charge de la procédure dont les coordonnées téléphoniques et électroniques figurent à l'article 5.3 du présent règlement de consultation.

La date et l'heure limites de fin de téléchargement de la soumission sur le site internet « PLACE » sont fixées au :

DLRO 22/04/2025 à 10h00, heure locale
--

Important : il est recommandé à tous les candidats de tenir compte des délais de téléchargement.

5.3 – Dépôt des offres papiers dans les locaux de la DICOM

A défaut de dépôt de l'offre sur le site internet « PLACE », celle-ci pourra toujours être transmise « sous pli cacheté » comportant une enveloppe intérieure également cachetée. Ces enveloppes doivent être présentées conformément aux dispositions des paragraphes suivants.

Le pli doit impérativement parvenir à l'adresse indiquée ci-dessous :

Ministère des armées
Groupement de soutien commissariat
Direction du commissariat d'outre-mer de Polynésie française
Division métiers/Bureau Achats-Marchés/Cellule contractualisation
Quartier LCL BROCHE
BP 9211 – 98716 PIRAE TAHITI - POLYNESIE FRANCAISE
☎ 40.46.32.91 – 40.46.32.79
✉ hulda.svenson@intradef.gouv.fr

- en recommandé avec accusé de réception par voie postale ;
- **ou** déposé, contre récépissé, dans les conditions d'horaires précisées à l'article 4.3 du présent règlement de consultation.

Toute offre parvenue hors délai sera jugée irrecevable et sera retournée à l'expéditeur, à sa demande, sans avoir été ouverte.

Il est recommandé à tout candidat de tenir compte des délais d'acheminement postaux pour l'envoi de son pli.

Les offres devront être transmises ou déposées par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de leur réception par l'administration concernée.

La date et l'heure limites de réception (DLRO) du pli sont fixées au :

DLRO 22/04/2024 à 10h00, heure locale
--

Important : la date faisant foi est la date de réception du pli et non à sa date d'envoi.

5.3.1 – Enveloppe extérieure

L'offre sera transmise « sous pli cacheté » avec les mentions suivantes :

Ministère des armées
Groupement de soutien commissariat
Direction du commissariat d'outre-mer de Polynésie française
Division métiers / Bureau achats-marchés / Cellule contractualisation
BP 9211 – 98716 PIRAE TAHITI - POLYNESIE FRANCAISE
AOO concernant la :
« Fourniture d'équipements de protection individuelle (EPI) au profit des formations du ministère des armées en Polynésie française et du régiment du service militaire adapté (RSMA) »

« NE PAS OUVRIR PAR LE BUREAU COURRIER »

5.3.2 – Enveloppe intérieure

L'offre sera transmise « sous pli cacheté » conformément à l'annexe I.

5.4 – Appréciation des offres

L'attention des candidats est appelée sur le fait que les offres inappropriées, irrégulières et inacceptables ou anormalement basses seront éliminées. Toute offre en deçà des exigences techniques spécifiées dans le cahier des clauses techniques particulières sera rejetée.

Conformément à l'article L.2152-2 du Code de la commande publique, une offre est *irrégulière* si celle-ci, bien qu'apportant une réponse au besoin, est incomplète ou ne respecte pas les exigences formulées dans l'avis d'appel public à la concurrence ou dans les documents de la consultation.

L'article L.2152-3 du Code de la commande publique définit qu'une offre est *inacceptable* si les conditions qui sont prévues pour son exécution méconnaissent la législation en vigueur, ou si les crédits budgétaires alloués au marché après évaluation du besoin à satisfaire ne permettent pas au représentant du pouvoir adjudicateur de la financer.

L'article L.2152-4 du Code de la commande publique définit une offre *inappropriée* si elle apporte une réponse sans rapport avec le besoin du représentant pouvoir adjudicateur et peut, en conséquence, être assimilée à une absence d'offre.

Enfin, une offre *anormalement basse*, définit à l'article L.2152-5 du Code de la commande publique, est une offre dont le prix est manifestement sous-évalué et de nature à compromettre la bonne exécution du marché.

L'administration se réserve le droit de demander aux candidats de préciser ou de compléter la teneur de leur offre.

ARTICLE 6 : GROUPEMENT D'ENTREPRISES

Les entreprises soumissionnaires sont autorisées à recourir au groupement solidaire ou au groupement conjoint.

ARTICLE 7 : VARIANTES

Aucune variante n'est admise.

ARTICLE 8 : PROPOSITION FINANCIERE

Les offres de prix du candidat, à remplir dans l'acte d'engagement, partie fournisseur (Partie 2) devront obligatoirement faire mention :

- des références, marques et tailles de chacun produits proposés ;
- des conditionnements pour chaque article ;
- du prix unitaire hors taxe (HT) public pratiqué au conditionnement proposé par le candidat (les taxes parafiscales éventuelles étant incluses).

Ce document sera revêtu de la signature originale de la personne représentant la société.

ARTICLE 9 : CONDITIONS D'ATTRIBUTION ET CHOIX DU CANDIDAT

9.1 – Conditions d'attribution de chaque lot

Pour chacun des lots, le RPA retient l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous.

CRITERES	METHODE DE CALCUL	NOTE
Prix	<p>L'évaluation des prix consiste en une comparaison des prix sur les articles communs entre tous les candidats.</p> <p>L'offre des candidats sera appréciée en fonction de la somme des prix unitaires hors taxes communs indiqués dans le bordereau de prix</p> <p>Formule de calcul : Note = (offre la plus basse / offre du candidat) x 50</p>	/50
Etendue de la gamme(1)	<p>Les soumissionnaires se verront attribuer +/- de points en fonction du nombres d'articles proposés dans leurs offres par lot.</p> <p>Minimum : nombre d'articles précisé par lot</p> <p>Formule de calcul : Note = (Nb d'articles proposés/nb d'articles du DQE) x 25</p>	/25
Délai de livraison	<p>Le délai de mise à disposition proposé par le candidat sera comparé à celui proposé par chaque soumissionnaire. (Cf. article 7.3 du CCAP)</p> <p>Délai maximal : 15 jours</p> <p>Formule de calcul : Note = (Délai le plus court proposé / délai proposé par le candidat) x15</p>	/15
Développement durable (2)	<p>L'offre des soumissionnaires sera appréciée en fonction de l'engagement de la société dans le domaine environnemental et sociétal, précisé dans le dossier technique.</p>	/10

(1) Etendue de la gamme :

Le nombre d'articles minimum par lot est défini de la manière suivante :

- Lot 1 : au minimum 5 sur les 7 articles du lot ;
- Lot 2 : au minimum 65 sur les 94 articles du lot ;
- Lot 3 : au minimum 40 sur les 57 articles du lot ;
- Lot 4 : au minimum 9 sur les 13 articles du lot ;
- Lot 5 : au minimum 16 sur les 23 articles du lot ;
- Lot 6 : au minimum 31 sur les 45 articles du lot.

(2) Sous-critère 1 : Efforts entrepris pour l'aspect environnemental : 5 points

L'évaluation de ce sous-critère portera notamment sur :

- une utilisation de moyens de transport respectueuse de l'environnement dans le cadre des livraisons (par exemple : véhicules électriques, utilisation de bio carburant, planning de livraisons permettant une production de gaz à effet de serre moindre) : oui / non : 2 points ;
- processus de collecte et de tri des déchets, recyclage des déchets d'emballage par l'entreprise, formation de son personnel aux bonnes pratiques environnementales : oui / non : 2 points ;
- autres informations jugées utiles par le candidat, portant sur la démarche environnementale (labels, proposition de référence « éco-responsable », reconditionnement...) : 1 point.

Sous-critère 2 : Efforts entrepris pour l'aspect sociétal : 5 points

Présentation de la politique socio-responsable mise en œuvre par le candidat dans le cadre de l'exécution de marché : formation des salariés, parcours de carrière, protection social, équité, diversité, égalité hommes/femmes, mixité des origines ethniques et sociales, intégration des personnes handicapées, dialogues social...

L'administration se réserve le droit de demander aux candidats de préciser ou de compléter la teneur de leur offre.

Note = (offre socio-responsable du candidat/offre socio-responsable la plus étoffée) x5

9.2 – Choix des candidats

Les offres sont examinées lot par lot. Les offres sont classées en fonction des notes obtenues.

ARTICLE 10 : PARTICIPATION A LA CONSULTATION

La participation à la présente consultation vaut acceptation sans restriction du présent règlement de consultation ainsi que du CCAP n°4/25 et du CCTP n°4/25.

ARTICLE 11 – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour tout renseignement complémentaire (administratif et technique) nécessaire au cours de leur étude, les candidats pourront prendre contact avec :

Ministère des armées
Groupement de soutien commissariat
Direction du commissariat d'outre-mer de Polynésie française
Division métiers / Bureau Achats-Marchés / Cellule contractualisation

dicom-pyf-dm-bam-contract.contact.fct@intradef.gouv.fr

Ou

CTOD Isabelle Tarahu – Chef de la cellule contractualisation DICOM/GSC Polynésie française
Tél : 40 46 32 78 – Courriel : isabelle.tarahu@intradef.gouv.fr

Ou

MT SVENSON Hulda – Rédacteur de la cellule contractualisation GSC/DICOM Polynésie française
Tél : 40 46 32 91 - Courriel : hulda.svenson@intradef.gouv.fr

Toute demande de renseignement portant sur la teneur de l'offre devra faire l'objet d'un écrit par message électronique (sur le site internet « PLACE » ou sur l'adresse fonctionnelle citée supra) et devra impérativement parvenir au plus tard (07) sept jours calendaires avant la date limite de dépôt des plis au bureau achats-marchés/cellule contractualisation de la DICOM.PF/GSC. Au-delà, aucune réponse ne sera fournie par l'administration.

Le RPA informera tous les candidats ayant retiré un dossier de consultation de la réponse apportée afin de respecter le principe d'égalité de traitement des candidats.

ANNEXE I - PRESENTATION DE L'OFFRE



DIRECTION DU COMMISSARIAT D'OUTRE-MER
DE POLYNESIE FRANCAISE/GROUPEMENT DE SOUTIEN
COMMISSARIAT
BP 9211
98 716 PIRAE - TAHITI POLYNESIE FRANCAISE

NE PAS OUVRIR AVANT L'OUVERTURE DES PLIS

MARCHE SUR APPEL D'OFFRES OUVERT

Concernant :

« Fourniture d'équipements de protection individuelle (EPI) au profit des formations du ministère des armées en Polynésie française et du régiment du service militaire adapté (RSMA) ».

IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE :

(cachet)

DOCUMENTS CONTENUS DANS L'ENVELOPPE :

(cocher les cases)

- Lettre de candidature – FE 004/DC1
- Déclaration du candidat – FE 005/DC2
- Actes d'engagement (parties n°1 et 2) et leurs bordereaux de prix
- Dossier technique
- Tous documents publicitaires ou commerciaux
- Relevé d'identité bancaire (RIB) ou postal (RIP) IBAN
- Attestations sur l'honneur fiscales et sociales
- Attestation d'assurance
- Attestation de délégation de pouvoir (si nécessaire)
- Extrait Kbis du registre du commerce datant de moins de six (06) mois
- Statut de la société.

DATE LIMITE DE REMISE DE L'OFFRE :

Mardi 22 avril 2025 à 10h00, heure locale